

1 **Intitulé du module** **Formation pratique 2 Plein temps** **2024-2025**

Code T.TS.SO359.FP2PT.24	Type de formation *				<input type="checkbox"/> EMBA	<input type="checkbox"/> DAS	<input type="checkbox"/> CAS	<input type="checkbox"/> Autres
	<input checked="" type="checkbox"/> Bachelor	<input type="checkbox"/> Master						
Niveau	Caractéristique	Type de module	Organisation temporelle					
<input checked="" type="checkbox"/> module de base	<input checked="" type="checkbox"/> En cas d'échec définitif à un module défini comme obligatoire pour acquérir le profil de formation correspondant, l'étudiant-e est exclu-e de la filière conformément à l'article 32 du Règlement sur la formation de base (Bachelor et Master) à la HES-SO	<input checked="" type="checkbox"/> module principal	<input type="checkbox"/> module sur 1 semestre					
<input type="checkbox"/> module d'approfondissement		<input type="checkbox"/> module lié au module principal	<input type="checkbox"/> module sur 2 semestres					
<input type="checkbox"/> module avancé		<input type="checkbox"/> module facultatif ou complémentaire	<input type="checkbox"/> semestre de printemps					
<input type="checkbox"/> module spécialisé			<input type="checkbox"/> semestre d'automne					
			<input checked="" type="checkbox"/> Autres					

2 **Organisation**

Crédits ECTS *	Langue(s)
27 crédits ECTS	<input checked="" type="checkbox"/> français
Volée PT 2023	
Semestres 4 à 6	
Sem. 4 : Printemps 2025 (préparation à la formation pratique 2 (FP2))	
Sem. 5 : Automne 2025 (préparation et recherche de place de FP2)	
Sem. 6 : Printemps 2026 (période de FP2)	

3 **Prérequis**

- avoir validé le(s) module(s)
- avoir suivi le(s) module(s)
- Pas de prérequis
- Autre

Autres prérequis

- Trouver une place de FP2 dans l'option choisie en respectant les règles de recherche figurant dans le document "règles relatives à la recherche de place de formation pratique" et remplir les formulaires permettant la production du DCPT1 avant le 15 décembre 2025.
- La période de FP2 devra s'effectuer dans un lieu présentant une différence significative avec le ou les lieux de toute expérience préalable
- Pour les personnes convoquées, se présenter aux permanences FP obligatoires aux dates indiquées *.

*Les dates sont annoncées en début de FP2 et font l'objet d'un document officiel déposé sur Moodle.

Si ces prérequis ne sont pas remplis, l'accès à la formation pratique 2 sera refusé et l'étudiant-e devra recommencer l'ensemble du processus dès le semestre de printemps 2026. Il ou elle réalisera sa période de formation pratique au semestre de printemps 2027.

4 **Compétences visées / Objectifs généraux d'apprentissage ***

Les 8 compétences du référentiel PEC20 BATS HES-SO seront développées. <https://www.hetsl.ch/bachelor-en-travail-social/programme-de-formation/referentiel-de-competences/>

Objectifs pour la partie terrain :

Les niveaux attendus en fin de FP2 sont indiqués dans l'annexe 1 des « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social ». https://www.hetsl.ch/fileadmin/my-eesp/etudiant-ts/modules/FP/Divers/Dispositions_d_application_sur_la_FP_relatives_au_PEC_2020_du_Bachelor_o....pdf

Objectifs pour la partie intégration (analyse de pratique) :

Cette partie du module s'inscrit dans une perspective d'interrogation réciproque des savoirs et de l'action. Elle contribue à l'identification de repères permettant aux étudiant·e·s de se situer dans leur travail et de poursuivre la construction des compétences inhérentes à l'exercice de la profession.

5 Contenu et formes d'enseignement *

Contenu pour la partie "terrain":

"La formation pratique est une mise en situation professionnalisante des étudiant·e·s qui contribue au développement des compétences attendues au terme de la formation dans une perspective d'alternance intégrative" (HES-SO, 2020, p. 12). Elle comprend :

- Le travail dans une institution, une expérience et une pratique réflexive ;
- Elaboration, rédaction, discussion et mise en oeuvre du Contrat Pédagogique Tripartite (DCPT2) ;
- Une rencontre tripartite pour l'élaboration du DCPT2 ;
- Un accompagnement pédagogique du praticien formateur ou de la praticienne formatrice (PF) ;
- L'élaboration et rédaction d'un rapport écrit rendant compte du processus pédagogique ;
- L'évaluation tripartite de la période de FP (étudiant·e, PF, RFP).

Les « Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social » explicitent les conditions d'application de ce contenu.

Formes d'enseignement pour la partie "terrain" :

- Suivi par un·e PF (praticien formateur, praticienne formatrice).
- Suivi par un·e RFP (responsable de suivi de formation pratique de l'école).
- Confrontation aux situations réelles de travail.
- Soutien institutionnel et, le cas échéant, des professionnel·le·s de terrain.
- Séance de supervisions.

Le dispositif de formation pratique est défini dans le Dossier de Partenariat HES.

Contenu pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de FP2 :

Cette partie du module développe une réflexion sur l'action professionnelle à partir de l'analyse de situations réelles. Les temps de réflexion individuelle et groupale sont autant de vecteurs de développement des compétences et donc de professionnalisation reposant sur :

- Des analyses de la pratique.
- Une socialisation des expériences professionnelles.

Formes d'enseignement pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module FP2 :

- Cours d'analyse de pratique.

6 Modalités d'évaluation et de validation *

La validation des deux parties est nécessaire pour obtenir les 27 crédits ECTS. La partie formation "terrain" (24 ECTS) est validée selon la notation (A à F) et la note acquise pour cette partie sera appliquée au module dans son entier, pour autant que la partie d'intégration soit acquise. (selon l'art. 11 al. 2 du Règlement de filière du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social) et que l'étudiant·e ait accompli le processus de 20 heures de supervision pédagogique pui qu'il·elle remis l'attestation qui le certifie. La partie « intégration » (3 ECTS) est validée selon la notation "acquis / non acquis".

Exigences de validation pour la partie "terrain" (cf. "Dispositions d'application romandes sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social"):

1. Au minimum 680 heures de présence effective dans l'institution de formation de pratique.
2. **Signature du Contrat Pédagogique Tripartite 2** (au plus tard 6 semaines à partir du 1er jour de leur période de formation pratique).
3. Rapport écrit de formation pratique validé par le ou la responsable de suivi de l'école.
4. Bilan écrit du ou de la PF.
5. Séance tripartite (y compris bilan oral du ou de la RFP), évaluation finale (co-évaluation sommative du ou de la PF et du ou de la RFP).
6. Attestation rédigée par le ou la superviseur·e que les 20 heures de supervision ont été effectuées (2x10h00; FP1/FP2) dans la durée impartie cf. Guide-cadre de la supervision pédagogique de la filière Bachelor of Arts en Travail social.

Domaine HES-SO: Travail social
Filière: Travail social

Descriptif de module

Exigences de validation pour la partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de formation pratique 2 :

1. Présentations écrites et orales de situations pendant le cours d'analyse de pratique, selon les modalités annoncées en début de cours.
2. Présence obligatoire et participation active.

Selon les « Dispositions d'application sur la formation pratique relatives au Plan d'études cadre 2020 du Bachelor of Arts HES-SO en Travail social » (document prescriptif romand) : « Une absence de l'étudiant·e pour la partie « intégration » fera l'objet d'un travail de compensation. **Des absences répétées et/ou la non-réalisation des travaux demandés peuvent conduire à la non-acquisition de la partie « intégration » (p.8)**

Dans le cas où une interruption de la partie terrain intervient, l'attribution ou non de la note F sera décidée selon la procédure et les règlements en vigueur.
En cas d'échec de la partie "terrain", la partie "intégration" ainsi que la supervision pédagogique ne seront pas validées.

Modalités de répétition :

Partie "intégration" liée à la partie "terrain" du module de la formation pratique : en cas de non acquis, la possibilité de répétition sera la suivante :

Nouveau travail écrit de validation à remettre **à une date qui sera communiquée ultérieurement**, selon les consignes données par les responsables de module. Ce nouveau travail écrit doit être validé au plus tard avant la fin du 6^{ème} semestre.

Partie "terrain" : en cas d'obtention de la note F ou en cas d'interruption, répétition du module : Répétition du module formation pratique au semestre de printemps 2027 y compris la partie "intégration".

7 **Modalités de remédiation ***

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

7a

Modalités de remédiation (en cas de répétition) *

- remédiation possible
- pas de remédiation
- Autres modalités (préciser ci-dessous)

Autres modalités de remédiation

Remarques

9 **Bibliographie**

Nom de la ou du responsable de module *

BERTOCCHI Silvie et KRAFFT Matthieu

Descriptif validé le *

10 janvier 2025

modifié le 16 avril 2025

Descriptif validé par *

CSUPOR Isabelle